



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2018/037

Genève, le 18 avril 2018

CONCERNE:

Nomenclature des coraux inscrits aux annexes de la CITES

1. À sa 17^e session (CoP17, Johannesburg, 2016), la Conférence des Parties a adopté les décisions 17.306 à 17.308, *Nomenclature (Identification des coraux inscrits aux annexes de la CITES et faisant l'objet de commerce)*, comme suit:

17.306 À l'adresse du Secrétariat

Le Secrétariat:

- a) recherche, si possible, une version datée (i) de la base de données WoRMS, et (ii) du nouveau site *Web Corals of the World* de John Veron (en cours d'installation) pour les besoins de référence de nomenclature CITES; et
- b) *rend compte de l'avancée de ses travaux au Comité pour les animaux.*

17.307 À l'adresse des Parties

Les Parties entreprennent une évaluation interne de la base de données WoRMS quant à la cohérence avec leurs propres bases de données internes sur la nomenclature des coraux et rendent leurs conclusions au Secrétariat pour communication au Comité pour les animaux.

17.308 À l'adresse du Comité pour les animaux

Le Comité pour les animaux:

- a) *étudie le rapport du Secrétariat et les réponses des Parties et recommande une marche à suivre pour déterminer une référence de nomenclature normalisée pour les espèces de coraux inscrites aux annexes de la CITES; et*
- b) *actualise sa liste de taxons de coraux pour lesquels l'identification au niveau du genre est acceptable, mais qui devraient être identifiés au niveau de l'espèce lorsque c'est faisable, une fois identifiée la nouvelle référence de nomenclature normalisée pour les espèces de coraux inscrites aux annexes de la CITES, et transmet la liste à jour au Secrétariat pour diffusion.*

2. Alors que la 30^e session du Comité pour les animaux (AC30, Genève, juillet 2018) doit se tenir très prochainement, le Secrétariat constate qu'il n'a pas encore reçu les rapports des Parties concernant l'évaluation interne de la base de données WoRMS (<http://www.marinespecies.org/>) quant à la cohérence avec leurs propres bases de données internes sur la nomenclature des coraux, rapports prévus dans la Décision 17.307.

3. Le Secrétariat profite de cette occasion pour rappeler aux Parties les dispositions de la Décision 17.307 et souhaiterait recevoir ces rapports le **11 mai 2018** au plus tard afin qu'ils puissent être joints aux documents communiqués par le Secrétariat au Comité pour les animaux pour la 30^e session de celui-ci.